



Responsabilité d'une SCI dans le cadre d'une procédure judiciaire

Par **MARQUISVINCENT**, le **02/02/2012** à **23:31**

Je souhaite savoir qu'elle est la responsabilité d'une SCI qui possède un immeuble de 3 appartements. Ces 3 appartements sont vendus à 3 acheteurs différents.

Un acheteur (ancien locataire en 2004 puis propriétaire en 2005) entame une procédure judiciaire en 2009 contre la SCI pour les choses suivantes :

- fléchissement du plancher (qui l'était déjà à l'achat)
- fléchissement de la toiture (immeuble qui date de 1900.....)

Est ce que la SCI a une responsabilité professionnelle ?

Un associé dans la SCI est peintre..... Peut il avoir une responsabilité professionnelle ?

Merci de votre réponse.....